

5 – Du programme au curriculum...

Le programme :	Le curriculum :
constitue le cadre national à partir duquel le professeur organise ses enseignements	est un cadre d'orientation qui positionne un programme d'enseignement par rapport à : <ul style="list-style-type: none">• un amont (finalité et objectifs de la discipline).• Un aval (l'ensemble de l'organisation pédagogique de la discipline).
se situe dans un paradigme qui définit le caractère d'intelligibilité de la discipline. Un programme est constitué par un ensemble de notions, de concepts, de lois, de règles, etc...	prend en compte toutes les dimensions pédagogiques et didactiques du dispositif de formation (évaluation, aide méthodologique, planification, etc...).
évolue en même temps que le paradigme ou que les notions.	évolue en même temps que les objectifs assignés à l'éducation.

L'approche curriculaire prend en compte l'ensemble du dispositif pédagogique et didactique pour en faire un tout cohérent intégré à la formation de l'élève.